

Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2014

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Date de la convocation : 18 juillet 2014
Date d'affichage : 23 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : M. Jean-Claude BOUGLET, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Joël GARENNE, Mme Céline NOURY-DÉSILE, Mme Véronique PÉAN, M. Vital JARRY, Mme Valérie RADOU, M. Olivier SEVIN, Mme Claudine PIAU, M. Philippe BOURRELIER, Mme Patricia TESSIER, M. Christian SYBILLE, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Philippe FAYET, M. Joachim BELLESSERT, Mme Marcelle GAIGNARD, M. Jean-Louis GOUPY, Mme Sandrine BONNET, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Christian LEMASSON donne pouvoir à Mme Valérie RADOU.

ÉLECTION DU MAIRE

Après l'installation du conseil municipal par le 1^{er} adjoint au maire, ce dernier rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Vu l'annulation par le tribunal administratif de Nantes le 17 juin 2014 de l'élection du maire de Conlie,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Mme Céline Noury-Désile pour assurer ces fonctions.

Après avoir pris la présidence, Madame Marcelle Gaignard, doyenne d'âge, procède à l'appel nominal des tous les conseillers. Deux assesseurs sont nommés pour constituer le bureau, Madame Patricia Tessier et Monsieur Jean-Louis Goupy.

Les dix-huit conseillers présents, après appel de leur nom, ont remis leur bulletin de vote sur papier blanc sous enveloppe. Madame Valérie RADOU vote pour Monsieur Christian LEMASSON.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. BOUGLET Jean-Claude : 9 (neuf) voix.
- M. GARENNE Joël : 10 (dix) voix.

Monsieur Joël GARENNE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2014

ÉLECTION DES 5 ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-7-2,

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil décide d'un délai de dix minutes pour déposer auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai le maire constate que deux listes de candidats, liste BELLESSORT Joachim – RADOU Valérie et liste BELLESSORT Joachim –THIÉBAUD Nathalie, sont déposées.

Il est procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste BELLESSORT Joachim – RADOU Valérie : 9 (neuf) voix.
- Liste BELLESSORT Joachim –THIÉBAUD Nathalie : 10 (dix) voix.

La liste BELLESSORT Joachim –THIÉBAUD Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue, est élue. M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mme Céline NOURY-DÉSILE, Mme Valérie RADOU ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, prenant rang dans cet ordre, tels qu'ils figuraient sur la liste conduite par M. BELLESSORT Joachim.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION

- Vu le procès-verbal d'installation du maire et des adjoints de ce jour ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24 ;
- Vu la délibération « dél 20140329 » du 29 mars 2014,
- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;
- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal ;

Le maire rappelle que le taux de pourcentage de l'indice 1015 voté lors de la séance du 29 mars 2014 est :

- Pour le maire, fixé à 43%,
- Pour les adjoints, fixé à 14.49%.

Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2014

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux de pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales et propose, à la demande d'un adjoint, de retenir le taux de pourcentage maximum de l'indice 1015, à savoir 43% pour le maire et 16.5% pour les adjoints.

Le conseil municipal procède à un vote à main levée.

Pour : 1 voix

Contre : 18 voix

Abstention : 0

Le maire conclut que le taux de pourcentage de l'indice 1015 pour le maire et les adjoints est inchangé par rapport à la délibération du 29 mars 2014. Les indemnités seront versées avec effet au 22 juillet 2014.

ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS AU SAEP CONLIE (SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGION DE CONLIE)

Après avoir entendu M. le Maire indiquer :

- qu'après l'annulation de l'élection des délégués de Conlie au SAEP, il y a lieu d'élire 6 délégués au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Conlie,
- que si les candidats ne sont pas assez nombreux au sein du conseil municipal, des délégués peuvent être aussi des citoyens remplissant les conditions requises pour être conseiller municipal,
- que les candidats au poste de délégué sont élus au scrutin uninominal à la majorité absolue et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Après que le Maire ait informé le conseil que M. Christian CAMPAS, ancien fontainier et ancien membre du syndicat d'eau, propriétaire à Conlie, souhaitait rester membre du syndicat, le conseil décide de procéder à l'élection à bulletin secret.

Candidat à l'élection du 1^{er} délégué du SAEP : Joël GARENNE

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7
- Nombre de voix obtenues : 12

M. Joël GARENNE ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu délégué au SAEP Conlie.

Candidat à l'élection du 2^{ème} délégué du SAEP : Christian LEMASSON

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2014

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9
- Nombre de voix obtenues : 17

M. Christian LEMASSON ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu délégué au SAEP Conlie.

Candidat à l'élection du 3^{ème} délégué du SAEP : Joachim BELLESSORT

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Nombre de voix obtenues : 15

M. Joachim BELESSORT ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu délégué au SAEP Conlie.

Candidat à l'élection du 4^{ème} délégué du SAEP : Olivier SEVIN

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9
- Nombre de voix obtenues : 17

M. Olivier SEVIN ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu délégué au SAEP Conlie.

Candidat à l'élection du 5^{ème} délégué du SAEP : Marcelle GAINARD

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin :

Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2014

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9
- Nombre de voix obtenues : 16

Mme Marcelle GAINARD ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclarée élue déléguée au SAEP Conlie.

Candidat à l'élection du 6^{ème} délégué du SAEP : Christian CAMPAS

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat constaté a été le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9
- Nombre de voix obtenues : 16

M. Christian CAMPAS ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu délégué au SAEP Conlie.